



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°514 du 16 au 22 Février 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 février 2026, au moins 856 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 772 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.*

#### La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

#### SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE .....	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.9
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.16
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	P.20
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.21

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFC / M23</b>	: Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (Coalition rebelle en RDC)
<b>CNDD-FDD</b>	:Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (Parti au pouvoir au Burundi)
<b>CDS</b>	:Centré de Santé
<b>ECOFO</b>	:École Fondamentale
<b>FDN</b>	:Force de Défense Nationale (Armée du Burundi)
<b>FARDC</b>	:Forces Armées de la République Démocratique du Congo
<b>FDLR</b>	:Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (Groupe armé basé en RDC)
<b>FOMI</b>	:Fertilisants Organo-Minéraux des Industries
<b>SNR</b>	:Service National de Renseignement (Burundi)
<b>TGI</b>	:Tribunal de Grande Instance

# TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.2. ENLEVEMENT ET/OU DISPARITION FORCEE.....</i>	<i>13</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2.2. DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>14</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>16</i>
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....</i>	<i>16</i>
<i>III.2. DROIT A L'ÉDUCATION.....</i>	<i>16</i>
<i>III.2. DROIT A LA SANTE.....</i>	<i>19</i>
<i>IV. DROITS CATÉGORIELS.....</i>	<i>20</i>
<i>IV. 1. DROIT À LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE LA VIOLENCE ET LA MALTRAITANCE.....</i>	<i>20</i>
<i>IV.1.1. INFANTICIDE.....</i>	<i>20</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>21</i>

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 16 au 22 Février 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, et gouvernance . Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 15 personnes tuées dont 13 retrouvées cadavres et 2 cas d'infanticide, 3 cas d'enlèvement et ou portées disparues ainsi que 5 journalistes arrêtés arbitrairement

Parmi les victimes, 5 femmes et 2 filles tuées, 3 filles enlevées, 1 femmes journaliste arrêtée arbitrairement et 3 enfants tués.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### *Difficulté de retour des réfugiés congolais de BUSUMA, en commune Ruyigi, province Buhumuza*

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 21 février 2026 indique qu'au sein du camp de réfugiés de Busuma, situé dans la commune de Ruyigi, province de Buhumuza, des réfugiés expriment le désir de retourner dans leur pays d'origine. Cependant, les autorités administratives s'opposent fermement à cette initiative, et certains réfugiés envisagent même de regagner leur pays par des voies clandestines.

À titre d'exemple, le 18 février 2026, dix réfugiés congolais en provenance du même camp ont été interceptés au chef-lieu de la commune de Ruyigi alors qu'ils se trouvaient à bord d'un véhicule d'une agence de voyage dénommée « NIKONA », et ont été contraints de retourner au camp des réfugiés de

Busuma. L'incertitude règne quant à ce rapatriement, les réfugiés avancement vouloir rentrer en raison du retour de la paix dans leurs localités d'origine en République Démocratique du Congo, tandis que certaines opinions soutiennent qu'en réalité, ils désirent rejoindre leurs compatriotes sur le champ de bataille. Tous ces réfugiés interpellés étaient âgés de 30 à 40 ans. Soulignons que depuis que le site de Busuma a commencé à accueillir les réfugiés congolais en début de décembre 2025, des morts sont comptés à des dizaines en moyenne par jours et plus de sept cent personnes ont déjà périés suite à des mauvaises conditions de vie dans ce site.

#### *Analyse d'un conflit transfrontalier et des violations des droits humains au Burundi*

Depuis le 10 décembre 2025, le Sud-Kivu a été le théâtre d'une tragédie, lorsque l'AFC/M23 a pris le contrôle d'Uvira, entraînant le départ de milliers de civils qui ont fui vers le Burundi. Cette migration massive a été une réponse à une violence insupportable. Avec la pression croissante de la communauté

internationale, et en particulier des États-Unis, l'AFC/M23 a finalement quitté la ville au début de 2026. Cela a permis le retour des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des miliciens Wazalendo, mais la situation restait précaire et instable.

## ***1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)***

Environ 100 000 réfugiés, poussés par l'horreur des combats, ont cherché refuge au Burundi, où leur arrivée n'a pas été facile. Ils ont dû faire face à l'inflation, à un manque d'aide humanitaire, et à une épidémie de choléra causée par l'absence d'eau potable. Le rapport met également en lumière une manipulation inquiétante, où les autorités burundaises utilisent la détresse de ces réfugiés pour obtenir des fonds internationaux. Parallèlement, elles cachent des membres du FDLR et des Imbonerakure parmi ces civils vulnérables.

Dans les hauts plateaux, la communauté Banyamulenge subissait quant à elle des violences répétées, telles que le viol, le vol et le meurtre, perpétrées par la coalition gouvernementale et ses alliés dans un climat de discrimination ethnique. En outre, environ

3 000 soldats burundais ont été déployés pour sécuriser les sites miniers à Misisi, profitant à des personnalités influentes et portant un coup dur au moral des forces engagées au front.

Bien que certaines zones auparavant contrôlées par l'AFC/M23 soient désormais jugées sûres par les habitants, la situation à Uvira et Minembwe reste incertaine et volatile. Les craintes grandissent autour d'un éventuel déploiement de 20 000 hommes (FDN, FDLR, Imbonerakure) du Burundi vers le Sud-Kivu, ce qui pourrait exacerber les conflits déjà tendus. Face à cette dynamique inquiétante, il est impératif de protéger la communauté Banyamulenge pour éviter qu'un nouveau génocide ne se déroule dans cette région en proie à la tourmente.

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE***

### ***Insécurité causée par des réfugiés en commune Ruyigi, province Buhumuza***

Le 19 février 2026, au camp de réfugiés de Busuma, situé dans la commune de Ruyigi, province de Buhumuza, des réfugiés ont manifesté leur mécontentement en lançant des pierres sur les agents de Caritas responsables de la distribution d'une aide financière en espèces. Selon des informations recueillies sur place, le trouble a été provoqué par des réfugiés non présents sur les listes des bénéficiaires. En raison de ce désordre, les forces de sécurité ont été contraintes de procéder à des tirs en l'air afin de disperser la

foule. Il convient de noter qu'il s'agit d'un comportement récurrent au sein de ce camp de réfugiés congolais, ouvert au début du mois de décembre 2026. Cet incident constitue en effet la cinquième occurrence d'une telle attitude lors des distributions d'argent en espèces. De plus, certaines opinions avancent l'hypothèse selon laquelle le camp serait infiltré par des agents de police et des militaires de l'armée congolaise, notamment les Wazalendo et les FDLR, au regard de leur conduite.

### ***Une altercation éclate entre les policiers et les civils à Mabanda, commune Nyanza, en province Burunga***

Des incidents graves ont eu lieu à Mabanda, dans la commune de Nyanza, province de Burunga, le 18 février 2026, vers 15 heures. On a entendu plusieurs explosions, causant des blessés parmi la police et des actes de vandalisme au marché central. D'après des témoins, tout a commencé avec une opération de police pour saisir des motos garées près du marché. Des agents en civil ont tenté de prendre les motos, ce qui a provoqué une forte réaction des motards. Une bagarre a éclaté, créant beaucoup de chaos dans le marché. Peu après, un groupe de policiers en uniforme

est arrivé, ce qui a conduit à des tirs. Les motards ont alors jeté des pierres sur les policiers, allant du marché à la station de police, où les motos saisies étaient emmenées. Sur place, plusieurs policiers ont été blessés, dont Viko, le chef de la police de Mabanda, qui aurait été gravement touché. Avec le bruit des projectiles, une grande panique s'est installée au marché, poussant de nombreux commerçants à fuir avec leurs marchandises. Pendant ce temps, des personnes non identifiées ont pillé de nombreux produits.

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)***

Certains commerçants ont vu des voleurs partir avec leurs biens, tandis que d'autres sont restés, impuissants, à regarder leurs possessions disparaître. Les commerçants critiquent cette opération policière en plein jour, près d'un marché bondé, et demandent qui est responsable de l'incident, tout en exigeant des compensations pour leurs pertes. Des motards disent que cela vient d'un problème de la semaine précédente, où un adjoint du commissaire de police de Makamba aurait forcé l'accès au parking des motos de Mabanda pour prendre du carburant, ce qui a entraîné une réaction violente des motards, qui vendaient aussi ce carburant. Ce conflit a aggravé les relations entre les motards et la police à Mabanda.

L'opération du 18 février serait dirigée par Viko, qui a été gravement blessé lors des affrontements. Les événements se déroulent alors que le commissaire communal de police, Bikovu, est absent depuis plus de deux mois pour des raisons de santé, et il y a des rumeurs sur une maladie sérieuse, voire un empoisonnement, à cause de tensions avec les commerçants qui l'accusent d'abus lors de saisies de marchandises et de véhicules, souvent en faveur de l'État. Les habitants de Mabanda, en attendant des nouvelles des autorités, sont inquiets. Ils demandent une enquête claire pour connaître les responsabilités et éviter d'autres problèmes dans une région déjà marquée par des tensions entre la police et les commerçants.

### ***Des cas de vols sont signalés en commune Buhiga, dans la province de Karusi***

La nuit du 18 février 2026, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi juste au marché du centre Buhiga, trois kiosques ont été démolis en même temps et toutes les marchandises ont été volées avec une grande somme d'argent non encore connue. Tout ça se passe quand les Imbonerakure et les policiers

disent qu'ils patrouillent toute la nuit. La population s'inquiète de ces cas de vols répétitifs et pense que ces Imbonerakure seraient les premiers auteurs mais rien ne peut être dit à haute voix comme on n'a pas de preuves.

## ***1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE***

### ***Trois jeunes condamnés à perpétuité pour viol et meurtre d'une adolescente de 16 ans à Rumonge, en province Burunga***

En date du 18 février 2026, le Tribunal de Grande Instance de Rumonge a rendu son verdict, dans l'affaire du viol et du meurtre d'une jeune fille de 16 ans, commis en date du 15 février 2026 dernier dans la zone Mudende de la commune Rumonge, province de Burunga.

Ces trois personnes condamnées pour viol avec meurtre sont entre autres : Emmanuel Mpawenayo âgé de 21ans, Claude Niyonyishu âgé de 23 ans et Juvent Nsengiyunva âgé de 19 ans et ils ont été condamnés à une peine à perpétuité.

D'après des sources sur place, ce verdict a été rendu public après un procès de flagrance devant ce même tribunal. Le tribunal a aussi ordonné aux auteurs de verser une somme de 60 000 000 fbu de dommages et intérêts à la famille de la victime. Ils ont été reconnus

coupables de viol avec meurtre d'une jeune fille de 16 ans du nom de Estella Irankunda. Les crimes ont été commis sur la colline Kirama, zone Mudende, commune Rumonge, province Burunga, en date du 15 février 2026 dans la matinée. Un des auteurs a été arrêté ce même jour à 20 heures, au quartier Mugomere, dans la ville de Rumonge pendant qu'il tentait de prendre fuite et c'est lui qui a dénoncé les deux autres co-auteurs. Emmanuel Mpawenayo a reconnu les faits mais les deux autres ont nié. Le ministère public a requis une peine à perpétuité et la partie civile a demandé 80 000 000 fbu de dommages et intérêts.

D'après plusieurs témoignages, la victime était allée ramasser du bois de chauffage sur ladite colline quand elle est tombée dans les mains de trois jeunes hommes. Ils l'ont violé

### ***I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page7)***

successivement et tué après puisqu'elle avait reconnu un des trois auteurs du nom d'Emmanuel Mpawenayo. Deux autres petites filles qui étaient avec la victime sont

parvenues à échapper. Le ministère public les avait amenés pour apporter leurs témoignages devant le tribunal.

#### ***Une journaliste condamnée à 4 ans de prison requis, une inquiétude pour la liberté de la presse au Burundi***

Le parquet près de la Cour d'appel de Ngozi a requis, ce 20 février 2026, la confirmation de la peine de quatre ans de prison ferme et d'une amende de 200 000 fbu contre la journaliste Sandra Muhoza. Elle est poursuivie pour atteinte à la sûreté de l'État, diffusion présumée d'informations à des étrangers et propos jugés à caractère ethnique.

Condamnée en première instance par le tribunal de grande instance de Ngozi, la journaliste conteste fermement les accusations. Sa défense affirme que des aveux

auraient été obtenus sous contrainte lors d'un interrogatoire nocturne au service national de renseignement à Bujumbura. Ses avocats demandent son acquittement et sa libération immédiate.

Cette affaire suscite de vives réactions au sein de l'opinion publique. Plusieurs citoyens et défenseurs des droits humains dénoncent ce qu'ils considèrent comme une atteinte à la liberté de la presse et au droit d'informer. Ils rappellent que les journalistes doivent pouvoir exercer leur profession sans intimidation ni pression judiciaire.

### ***I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE***

#### ***Une gestion catastrophique de carburant au Burundi***

Malgré les efforts de digitalisation et de contrôle, il y a eu une gestion catastrophique du carburant au Burundi. Les chiffres préliminaires de l'inspection générale de l'Etat sont alarmants : 12 millions de litres d'essence et 19 millions de litres de mazout sont manquants, selon le Président Evariste Ndayishimiye.

Ce dernier accuse des propriétaires de véhicules de luxe qu'ils s'approvisionnent en carburant sans problème car ils ont constitué des stocks de carburant, tandis que les autres souffrent de pénurie, ce qui est scandaleux !

La mise en place d'une application pour enregistrer les bénéficiaires de carburant était une bonne idée, mais cela n'a pas suffi à empêcher les vols.

Il est temps de prendre des mesures plus sévères pour lutter contre la corruption et protéger les ressources du pays.

La publication du rapport de l'inspection générale est attendue avec impatience, ainsi que les mesures qui seront prises pour sanctionner les responsables de ces détournements.

#### ***Protestations de la population de la zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Buhumuza***

En date du 17 février 2026, la distribution des engrais FOMI a suscité une vive indignation au sein de la population de la zone Biyorwa. Alors que chaque agriculteur était censé recevoir un sac, de nombreux habitants en ont été privés.

La colère des administrés est alimentée par des soupçons de favoritisme : le chauffeur de l'administrateur communal, nommé Nyandwi, aurait reçu 21 sacs, tandis que l'aide-comptable communal en aurait obtenu

16. Ces autorités ne possèdent pas de champs dans cette zone. La population s'inquiète de l'ampleur de ce phénomène : si ces pratiques se répètent dans les cinq zones de la commune, l'administrateur pourrait accumuler plus de 100 sacs et l'aide-comptable plus de 80.

Les habitants craignent que ces intrants ne soient détournés pour être revendus illégalement en Tanzanie.

## II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

### II.1. DROIT À LA VIE

#### II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

##### II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE

#### *Deux femmes tuées et une autre blessée en commune Muhanga, province Butanyerera*

Dans la nuit du 18 au 19 février 2026, en commune Muhanga, province Butanyerera deux femmes dont Béatrice Nijimbere ont été tuées de façon différente.

Selon des sources sur place, aux environs de 21 heures, une attaque à la grenade a ensanglanté le chef-lieu de la zone Gikomero, en commune Muhanga, province Butanyerera. L'explosion qui a emporté la vie de Béatrice Nijimbere s'est produite dans le bar de cette dernière, situé juste en face des bureaux administratifs de la zone.

La victime, épouse du chef de zone Gikomero. Gaspard Nsavyimana, est décédée sur le champ. Béatrice Nijimbere était enseignante et ancienne directrice de l'ECOFO Gikomero, ainsi que membre du conseil communal de Rango pour le parti CNDD-FDD. L'attaque a également fait une blessée, Laëtitia, infirmière, touchée par les éclats de l'engin explosif.

Selon les premières investigations, Béatrice Nijimbere n'était potentiellement pas la cible initiale. L'enquête s'oriente vers des conflits fonciers familiaux. À ce stade, la police a procédé à l'arrestation de deux suspects : Godefroi Mbazumutima et Joseph Igirukwishaka.

D'après les informations recueillies, Joseph Girukwishaka, cet homme se trouvait au

cabaret au moment des faits et aurait déjà proféré des menaces à l'encontre de la victime, affirmant qu'elle serait tuée un jour. Il est rapporté qu'il avait eu un enfant avec la fille de la victime et qu'il avait demandé à épouser celle-ci comme seconde épouse, une demande à laquelle la mère se serait opposée. Il aurait également donné une importante somme d'argent à cette jeune fille, somme qui aurait été utilisée pour faciliter son départ vers Oman.

Notre source a ajouté que le suspect a été arrêté alors qu'il tentait de prendre la fuite. Il avoue être l'auteur de cet incident.

Au cours de la même nuit, une seconde femme a péri dans l'incendie de sa maison. Selon des sources sur place, une femme de 83 ans, marâtre à Nizigiyimana Associatie administratrice communale Muhanga, a été tuée brûlée par des personnes non encore identifiées quand elle était dans sa maison. Selon les mêmes sources, des conflits internes entre cette autorité administrative et d'autres membres de son parti seraient derrière cet acte meurtrier. L'administratrice communale, Annonciate Nizigiyimana, a condamné ces actes et appelé au calme, rappelant que la justice populaire n'a pas sa place dans un État de droit.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

## **II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS**

### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Bujumbura***

Le dix-neuvième jour du mois de février 2026 a été fatal pour Ciza, un quadragénaire originaire de Nyempundu, zone Nyamakarabo, commune Mugina.

Dans des circonstances que l'administration ou la police n'ont pas élucidées par une enquête, la victime Ciza a été torturée avant d'être tuée. Cet assassinat aurait été planifié quelques jours avant et commis le mercredi 18 février 2026 lorsque la victime rentrait de Gikomero, un centre de la colline Nyempundu. Nos sources précisent sur ce nième assassinat en zone frontalière, des Imbonerakure délinquants et souvent impliqués dans la traque des passants qui traversent la rivière pour aller ou venir au Rwanda, sont pointés du doigt par la population d'être les auteurs de cet assassinat. Ceux-ci craignaient que la victime qui avait l'habitude de travailler dans les champs près de la rivière Ruhwa, ne les dévoile à l'armée ou à la police. Celles-ci

enquêtaient depuis plusieurs jours sur des gens impliqués dans les vols, dans le passage de l'or et du café vers le Rwanda et sur cette colline, seuls les Imbonerakure sont connus dans de tels crimes et la victime en connaissait certains.

Dans le contexte des relations tendues suite aux conflits sécuritaires dans la région et où le Burundi et le Rwanda sont concernés, la population de Mugina, plus particulièrement des zones frontalières du Rwanda demande au président de la République, récemment désigné président en exercice de l'Union Africaine, d'agir pour la réouverture des frontières pour sauvegarder conjointement la sécurité entre la RDC, le Rwanda et le Burundi car le passage des groupes rebelles notamment des interahamwe du FDLR et l'existence de trafiquants fraudeurs ont toujours semé la peur et fait des victimes dans ces zones

### ***Quatre corps sans vie de deux femmes, une fillette et d'un homme retrouvés en commune Nyanza, province Burunga***

Dans la nuit du 18 au 19 février 2026, sur la colline Mugumure, zone Mukubano en commune Nyanza, province Burunga, trois personnes ont été retrouvées mortes. Ezéchiel Nzeyimana, âgé d'une soixantaine d'années ayant 10 enfants est le principal suspect, chef de famille et époux de l'une des victimes, et il a pris fuite.

Les victimes ont été identifiées comme suit, Onorathe Ntunzwenimana, âgée de 44 ans, épouse du suspect, Yollande Ninteretse âgée de 55 ans, une proche de la famille, Editha Ntakiyanira âgée de 3 ans et demi, fille du suspect.

Les corps ont été découverts au petit matin dans des circonstances particulièrement atroces. Selon les autorités locales, le suspect, Ezéchiel Nzeyimana, aurait agi de manière préméditée. Ce dernier a quitté les lieux après les faits, emportant plusieurs effets

personnels, ce qui confirme l'hypothèse d'une fuite organisée.

Des conflits familiaux persistants seraient à l'origine de ce passage à l'acte. Les forces de l'ordre ont lancé des opérations de recherche active pour appréhender l'individu.

Par après, la Ligue Iteka a reçu une information indiquant que le corps sans vie de ce présumé auteur de cette tragédie a été retrouvé en date du 21 février 2026, suspendu sur un arbre de palmier sur la colline Mutuntu, zone Kabonga, commune Nyanza, en province Burunga et son corps sans vie a été conduit dans la morgue de l'Hôpital à Nyanza lac. Certains disent qu'il s'est suicidé, tandis que d'autres soupçonnent qu'il aurait été tué par des gens non identifiés.

Ces actes relancent les inquiétudes sur la recrudescence des violences domestiques et des crimes graves dans la province de Burunga.

## ***II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 10)***

### ***Un corps sans vie d'une jeune femme retrouvé en commune et province Gitega***

En date du 20 février 2026, sur la colline Buhinda, commune et province Gitega au niveau de la rivière Nyakijanda, un corps sans vie de Jeanine Nkuzimana, âgé de 25 ans, a été retrouvé.

Selon des sources sur place, Jeanine Nkuzimana était portée disparue depuis le 15 février 2026.

Cette information est confirmée par le chef de colline, Gérard Minani. D'après lui, le corps du défunt était en état de décomposition

avancé au moment de sa découverte. Les circonstances exactes de son décès ne sont pas encore connues.

Toujours selon ce Chef Collinaire, la jeune femme souffrait d'une maladie mentale mais cela est nié catégoriquement par la population avoisinante.

Notons qu'après le constat de l'O.P. J, la défunte a été inhumée le même jour tout près de la rivière Nyakijanda.

### ***Un corps sans vie d'une fille retrouvée en commune Rumonge, province Burunga***

En date du 15 février 2026, sur la colline Kirama, dans la zone de Mudende, commune Rumonge, en province de Burunga. Estella Iradukunda, âgée de 15 ans, a été retrouvée sans vie dans des circonstances liées à de graves violences. Selon des sources locales, les premiers constats indiquent qu'elle a été violée avant d'être étranglée et les présumés auteurs sont Claude Nyishuyimana, Nsengiyumva Juvan et Mpawenayo Emmanuel. Les premières informations après expertise médicale sur place indiquent que l'enfant a été violé avant d'être étranglé. Jusqu'à 9 heures du 16 février 2026, le corps de la victime jonchait à même le sol. Les services administratifs, sanitaires et sécuritaires se sont rendus sur place pour les vérifications d'usage. Ces trois personnes

suspectées d'implication ont été arrêtées, d'après les informations recueillies sur place.

Au-delà des faits, ce drame relance la question urgente de la protection des enfants, en particulier des jeunes filles exposées à différentes formes de violences. Les responsables locaux appellent les parents et la communauté à renforcer la vigilance et l'encadrement des enfants, notamment lorsqu'ils se rendent dans des endroits isolés. La population demande que la justice fasse son travail afin que les droits des enfants soient respectés et protégés conformément aux lois en vigueur. Cette situation rappelle la nécessité d'une mobilisation collective des autorités, familles et société civile pour garantir un environnement sûr à tous les enfants.

### ***Un corps sans vie retrouvé à Karambi, commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 février 2026, indique qu'en date du 12 janvier 2026, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans sa chambre sur la colline Karambi, commune et province Gitega. La victime est connue sous le nom de Nestor Nduwimana, né en 1979, fils de Gashatsi Mathieux et de Mvuyekure Rusarie. C'était vers 10 heures, du matin que les voisins ont constaté qu'il était décédé et que le corps était déjà en décomposition, notamment au niveau

du visage.

D'après ces voisins, la dernière fois qu'ils l'ont vu remonte au soir du 9 janvier 2026, et ils soupçonnent qu'il aurait été tué par des gens non identifiés.

D'après la police, aucune blessure visible n'a été constatée sur le corps. L'administration, en accord avec la famille du défunt, a décidé de procéder à son enterrement sur la colline Karambi.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

## ***II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 11)***

### ***Un corps sans vie retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvyironza, commune Gishubi, en province Gitega***

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 16 février 2026 indique qu'en date du 9 janvier 2026, vers midi, un corps sans vie a été retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvyironza séparant la colline Gikuka de la commune Gishubi et Bubaji de l'ancienne commune Buraza, commune Gishubi, province Gitega.

Selon des sources policières, la victime s'appelle Harimeshi Elias, âgé de 46 ans, fils de Biyandaza Pasacal et de Girukwigomba Natalie la colline Gikuka.

D'après la femme de la victime, le défunt est disparu depuis le soir du 4 janvier 2026. Selon la police, sur le corps sans vie on a constaté

d'une corde coincée au niveau de sa gorge et tout près du corps sans vie, on a vu un sac qui contenait des pierres.

Le corps sans vie était déjà décomposé avec l'écoulement des sangs au niveau de sa bouche. Sa femme a déclaré que son mari avait des bonnes relations avec l'entourage.

Comme le corps sans vie était déjà décomposé, après le constat de l'officier de la police Judiciaire, la famille de la victime et l'administration ont procédé à l'enterrement du défunt tout près de ladite rivière. La police a indiqué que les enquêtes approfondies ont déjà commencé.

### ***Un corps sans vie d'un enfant retrouvé sur la colline Gihamagara, zone Buhinda, commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 février 2026 indique qu'en date du 03 janvier 2026, vers 17 heures, un corps sans vie d'un enfant était coincé dans une fenêtre sur la colline Gihamagara zone Buhinda commune et province Gitega.

D'après le constat de la police, l'enfant était étranglé par son propre vêtement alors qu'il essayait de passer par la fenêtre.

C'est cette fenêtre qui a accroché le t-shirt qu'il portait, l'empêchant d'atteindre le sol, ce qui a causé son étranglement.

L'enfant décédé s'appelle Ishakishaka Edgar, fils de Misago Siméon et de Nahimana pascaline, âge de 13 ans, élève en 5<sup>ème</sup> à l'ECOFO Gihamagara et il était accompagné d'un autre enfant nommé Akimana Bruce âgé de 11 ans, qui l'a enfermé à l'intérieur. C'est alors qu'en cherchant à sortir, il a tenté de passer par la fenêtre puis son vêtement y est resté accroché et l'a étranglé.

La famille a décidé d'évacuer le défunt à la morgue de l'hôpital communal d'Itaba en attendant les funérailles.

### ***Un corps sans vie retrouvé devant l'hôtel Le Carrefour, à Kayanza, en province Butanyerera***

A l'aube du 21 février 2026 devant l'hôtel Le Carrefour, en ville de Kayanza, dans la province de Butanyerera, un corps sans vie d'un homme de 40 ans a été retrouvé. La victime, taxi-vélo de profession, a été retrouvée devant la clôture de l'établissement dans des circonstances encore floues.

D'après des sources proches, la victime avait prêté son vélo à un ami la veille pour transporter des marchandises et n'avait plus donné signe de vie. Sa famille et des riverains soupçonnent un homicide, estimant que le corps aurait été abandonné sur les lieux pour dissimuler un crime. Ils réclament une

enquête approfondie afin que toute la lumière soit faite.

De son côté, l'administrateur communal, Godefroid Niyonizigiye, appelle à la prudence. Une première hypothèse évoque une chute accidentelle alors que la victime aurait tenté d'escalader la clôture en état d'ébriété, une version rejetée par la famille. Un veilleur de nuit de l'hôtel a été interpellé et placé en détention pour les besoins de l'enquête. Les autorités assurent que les investigations se poursuivent pour établir les causes exactes de ce décès troublant.

## **II.1.2. ENLÈVEMENT ET OU DISPARITION FORCÉE**

### ***Une personne disparue en commune Muha, province de Bujumbura***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 février 2026 indique que Jean Claude Niyomwungere, âgé de 39 ans et résidant dans la zone Musaga, commune Mugere, province de Bujumbura, est porté disparu depuis le 26 janvier 2026.

Selon les informations communiquées par ses parents, Jeanne Nahayo et André Ndayizeye, Jean Claude s'était rendu, comme à son

habitude, à son lieu de travail situé en centre-ville, au siège de l'organisation FHI 360. Il n'est jamais rentré à son domicile depuis cette date.

Sa famille et ses proches sont vivement préoccupés par son intégrité physique et sa sécurité. Ils lancent un appel pour toute information permettant de le localiser.

### ***Une fillette disparue en commune Musongati, province Burunga***

Une vive inquiétude règne sur la colline Mutwana, en zone Butezi, commune Musongati, dans la province de Burunga, après la disparition d'une fillette de 8 ans. Il s'agit de Sarah Shurweryimana, élève en deuxième année à l'ECOFO Mutwana.

L'enfant, dont la mère souffre de troubles mentaux, était élevé par ses grands-parents maternels, Kabura Angèle et Birabona Salvator. Selon la famille, la fillette a été vue pour la dernière fois en date du 11 février 2026, à la sortie de l'école. Elle n'est jamais rentrée à la maison et reste introuvable depuis. Des habitants de la colline accusent nommément le chef de colline Mutwana, Vincent Nemerimana, d'être impliqué dans cette disparition. Certains affirment l'avoir vu emmener l'enfant à moto le jour des faits. Un jeune garçon présenté comme le frère de la fillette aurait assisté à la scène, mais n'a été entendu par la police jusqu'à présent, selon les proches.

En date du 14 février, Vincent Nemerimana aurait été convoqué au commissariat de Giharo, vers 13 heures, avant d'être relâché le même jour. La famille déplore cette remise en liberté alors que l'enfant demeure introuvable. Les grands-parents disent avoir saisi les autorités administratives ainsi que l'organisation FVS AMADE, engagée dans la défense des droits de l'enfant. Ils affirment qu'aucune avancée significative n'a été enregistrée jusqu'ici.

Par ailleurs, des sources locales évoquent des accusations extrêmement graves dans cette zone frontalière avec la Tanzanie. Certaines personnes venues de la Tanzanie auraient été victimes d'extorsion, puis exécutées avant d'être jetées dans les eaux de la rivière Maragarazi. Les chefs de colline Mutwana, Vincent Nemerimana et son collègue de la colline Kibimba, Zacharie Barutwanayo, sont cités comme chefs de bande qui tendent des embuscades à ces burundais. À ce stade, aucune enquête n'a été ouverte ni par les autorités administratives, ni par la police, ni par le parquet de Rutana, malgré plusieurs soupçons relayés localement.

Les collines concernées étant situées à la frontière tanzanienne, elles constituent un passage fréquenté par de nombreux Burundais revenant de Tanzanie dans le cadre de la recherche d'emplois saisonniers. Cette réalité renforce l'inquiétude des habitants qui réclament des investigations approfondies. La famille de Sarah craint que l'enfant n'ait été emmenée vers la Tanzanie et lance un appel pressant aux autorités pour intensifier les recherches afin qu'elle soit retrouvée saine et sauve et puisse reprendre le chemin de l'école. À ce jour, aucune communication officielle n'a été faite sur l'évolution de l'enquête concernant la disparition de la fillette ni sur les allégations évoquées par des sources locales.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

## **II.1.2. ENLÈVEMENT ET OU DISPARITION FORCÉE (Suite de la page13)**

### ***Disparition d'une élève en commune Rutana, dans la province de Burunga***

Depuis le 16 février 2026, sur la colline, zone et commune Rutana, province Burunga, Nadia, une élève âgée de 18 ans, résidant dans le quartier Birongozi et étudiante au Lycée communal multidisciplinaire de Rutana en informatique de gestion a disparue.

Selon des informations recueillies auprès de sa famille, Nadia s'est réveillée le matin de ce jour et s'est préparée très tôt pour se rendre à l'école. Dans l'après-midi, la famille a attendu

qu'elle retourne de l'école mais en vain.

Sa famille a alerté mais aucune nouvelle d'elle jusqu'à maintenant. Certaines sources précisent que Nadia n'avait aucune maladie liée à la déficience ou aliénation mentale tandis que d'autres disent que ces derniers jours, elle se promenait souvent avec des hommes ayant des pratiques et croyances musulmanes. Leurs parents demandent à quiconque qui la voit de le signaler.

## **II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.**

### **II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.**

#### ***Un homme a été battu en commune de Ruyigi, dans la province de Buhumuza***

Dans la nuit du 21 février 2026, dans le quartier Sanzu III, de la commune Ruyigi, en province de Buhumuza, Clovis Kwizera de ce même quartier a été battu par les jeunes Imbonerakure dont Isaïe Nsengiyumva, responsable des Imbonerakure au quartier Sanzu, Jimmy, Eliudi et Claude l'accusant d'avoir dépassé les heures de fermeture de son Kiosque.

Clovis Kwizera est pour le moment hospitalisé à l'Hôpital de Ruyigi dans la chambre numéro 12 de la médecine interne.

Parmi ces derniers, aucun n'a été arrêté jusqu'à présent et la population du quartier Sanzu demande que la justice fasse son travail surtout que ce n'est pas la première fois que ces Imbonerakure sont cités de ce genre de bavure.

#### ***Un homme a été battu en commune Buhiga, dans la province de Gitega***

En date du 16 février 2026, vers 19 heures, sur la colline Nyagoba, zone Bugenyuzi de la commune Karusi, dans un bistrot d'une femme du nom de Euzeubie, deux Imbonerakure dont Ndayisenga de 41 ans et Bucumi âgé de plus de 30 ans, ont battu un homme du nom de Pascal, membre du parti

CNDD-FDD, âgé de plus de 55 ans l'accusant d'avoir pissé devant le bistrot étant ivre. Ils l'ont cogné le bras droit d'après les témoins.

Une source sur place indique que ces auteurs restent libres tandis que la victime est sur le lit de l'hôpital Buhiga.

## **II.2.2. DROIT A LA LIBERTE**

### **II.2.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

#### ***Cinq journalistes arrêtés, en commune Ntahangwa, province Bujumbura***

Depuis le 18 février 2026, deux journalistes connus sous les noms de Olivier Manirambona et Aline Niyonizigiye, cadreuse et mère allaitante, du magazine Jimbere, ont été détenus dans les cachots de la zone Ngagara, dans la province Bujumbura.

Selon des sources sur place, ces journalistes ont été arrêtés par le parquet de Ntahangwa

alors qu'ils allaient suivre la mise en application d'un litige foncier vieux de 21 ans, confié au tribunal de grande instance de Ntahangwa, situé au nord de la ville de Bujumbura capital économique du Burundi.

Les deux journalistes ont été détenus en compagnie d'une des parties au conflit, Siméon Ngenzebuhoro, ancien député. Ce jeudi 19

## **II.2.2. DROIT A LA LIBERTE (Suite de la page 14)**

février 2026, les trois détenus ont comparu lors d'une audience en flagrance, qui a été reportée pour ce vendredi faute d'avocat pour Ngenzebuhoro. Le magazine Jimbere a écrit au procureur de Ntahangwa pour demander la libération de ses journalistes, mais sans réponse à ce jour.

Un responsable de Jimbere, et d'autres professionnels des médias au Burundi dénoncent cette arrestation arbitraire, rappelant que ses journalistes n'ont enfreint aucune loi et qu'ils exerçaient simplement leur rôle d'informateurs indépendants. La détention de Aline Niyonizigiye, séparée de son enfant, est jugée particulièrement inadmissible et contraire aux droits fondamentaux de la femme et des enfants.

La même date, trois autres journalistes avaient été arrêtés et détenus pendant plus de 8 heures par le Service national de renseignement (SNR) à Bujumbura, alors qu'ils couvraient la visite d'Hadja Lahbib,

Commissaire européenne chargée de l'Égalité, de la Préparation et de la Gestion des crises. Interpellés dans l'enceinte du ministère burundais des Relations extérieures, ils ont été conduits dans les cachots du SNR avant d'être libérés vers 21 heures. Ces journalistes indépendants sont : Nitanga Tchandrrou, Papy Amani et leur chauffeur.

En date du 20 février 2026, les deux journalistes du magazine Jimbere eux aussi ont été relâché pour un billet d'élargissement de la liberté provisoire par le procureur près la cours d'appel de NTahangwa Eraste Ndayiragije ; il a signalé qu'ils ont collecté des sons avant que les juges arrivent sur le terrain et qu'ils vont être interpellé au cas de besoin.

Les journalistes burundais dénoncent ce comportement de harceler les professionnels des médias et demandent que la loi soit respectée afin de garantir une presse libre et indépendante au Burundi.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

#### III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

##### *L'épidémie de dermatose nodulaire et la fièvre aphteuse menacent les vaches à Vyuya, commune Mugamba et Rutovu, en province Burunga*

Vingt-deux vaches sont déjà mortes en zone Vyuya à Mugamba de la commune Matana province BURUNGA suite à la DERMATOSE NODULAIRE et la FIÈVRE APHTEUSE tandis que plus de trente souffrent toujours de ces maladies signalées dans cette commune depuis 3 mois selon le chef de cette zone, Elvis Nduwayezu qui dit que les éleveurs essaient de mettre leurs vaches sous traitement symptomatique mais certaines finissent par mourir.

C'est au moment où Parfait Niyonizigiye, chef de la zone Kajondi à Rutovu de la commune Bururi fait état de 5 bovins morts sur plus de 60 atteints par ces maladies virales qui sont également signalées dans d'autres zones comme Bururi, Munini, Bamba Rutovu, Muhweza et Condi en commune Bururi ainsi que dans les zones Matana et Kiryama en commune Matana.

Selon les éleveurs qui déplorent déjà la diminution de la production laitière chez les vaches atteintes. Parmi ces maladies, la plus mortelle est la DERMATOSE NODULAIRE qui se manifeste par une forte fièvre et l'apparition des nodules fermes sur la peau par

rapport à la fièvre aphteuse caractérisée par une forte salivation, l'apparition des cloques douloureuses dans la bouche, la fièvre et d'autres selon toujours ces éleveurs dont certains qui ne comprennent pas pourquoi la direction générale d'élevage fait sourde oreille alors qu'ils sont en train d'enregistrer des pertes énormes.

Ils demandent au gouvernement de songer à rendre disponible les vaccins contre ces maladies très contagieuses et son traitement curatif et à prendre d'autres mesures visant à réduire leur propagation car leur vie économique est en train d'être tombée en ruine. Clément Nkeshimana, chef de service Élevage en commune Bururi et Damien Ngendakuriyo chef de département communal de l'environnement agriculture et élevage à Matana n'ont pas voulu nous fournir tous les chiffres des vaches malades et des vaches mortes mais affirment qu'ils les ont déjà transmises au bureau provincial en charge d'élevage et à la direction générale d'élevage tout en reconnaissant la présence de ces maladies.

#### III.2. DROIT À L'ÉDUCATION

##### *Départs massifs des enseignants fragilisent le système éducatif burundais.*

Si depuis 2020 tous les secteurs de la vie ont connu une forte régression surtout avec le mandat d'Evariste NDAYISHIMIYE, l'éducation continue en 2026 d'être victime d'une mauvaise gouvernance accrue ce qui affecte négativement sa qualité avec des faibles rendements et des diplômés de très faibles niveaux que le Burundi n'a jamais connus depuis 1962.

D'abord le premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026 a été affecté par les nominations de plusieurs enseignants dans les nouveaux postes d'administration au niveau communal. Exceptés les communes qui abritent les chefs-lieux des anciennes

provinces (Rugombo, Buzanza, Isare et la mairie de Bujumbura) qui ont connu moins d'enseignants promus dans les postes communaux car les postes dans ces communes ont été occupés par ceux qui étaient dans l'ancienne administration au niveau provincial, les estimations font état d'au moins 500 places vacantes dans les établissements scolaires au niveau provincial à raison de 50-60 enseignants par commune ; Mugina, Bukinyana et Mpanda comme exemples.

Ensuite, l'éducation a été affectée par une vague de départs d'enseignants qui désertent

### **III.2. DROIT À L'ÉDUCATION (Suite de la page 16)**

en fuyant des misérables salaires vers l'étranger en quête d'une vie meilleure. Ceux-ci avaient commencé un peu avant mais leur rythme n'était pas alarmant. Nombreux étaient ceux qui allaient au Kenya, Zambie et Uganda. A la manière d'une catastrophe, avec la nouvelle voie des Emirats arabes Unis et des pays du Golfe, plusieurs enseignants déçus par des attentes et promesses non tenues de la nouvelle administration d'après les élections de 2025, de nombreux départs ont été signalés et la seule province de Bujumbura a connu plus de 150 départs entre septembre et décembre 2025. Avec Janvier 2026, ces départs ont continué malgré l'interdiction du pouvoir aux responsables scolaires de communiquer ces chiffres au public, le vide et le manque occasionnés par ces départs faisant à ce qu'ils ne restent pas secrets, et dans la seule zone de Rugajo, 5 enseignants sont partis en deux mois seulement ; janvier et

février 2026.

Nos sources dans les communes Bukinanyana, Cibitoke et Mugina signalent un départ imminent d'une centaine d'enseignants qui attendent que leurs documents de voyage soient prêts.

Enfin, comme l'Etat continue de manifester qu'il n'accorde aucun intérêt à une bonne éducation, le mois de février 2026 se clôturera avec la mise en place dans tout le pays de nouveaux organes, à majorité des conseillers dans les départements communaux et, l'éducation semble toujours être la seule source de fonctionnaires du public que l'Etat privilégie dans ces nouveaux postes. Sans compter les désertions vers l'étranger et les changements de services au profit d'autres départements, le département de l'éducation à lui seul se verra avec mars 2026, dépourvu de 13 fonctionnaires par commune, exclusivement des enseignants, soit 546 au niveau national.



### **III.2. DROIT À L'ÉDUCATION (Suite de la page 17)**

#### ***Allégations de fautes graves et de fraude scolaire au Lycée Ruziba, commune Mugere, province Bujumbura***

Le directeur du Lycée Ruziba, Charles Munezero, ainsi que le préfet de discipline, Audifax Nkengurutse, enseignant de français au sein de cet établissement situé en zone Ruziba, commune Mugere, province de Bujumbura sont mis en cause dans une affaire de mœurs et de corruption.

Selon les informations recueillies sur place, ces responsables auraient remis les épreuves de la première période à deux élèves de la section 3e Langues, J.L. G. I. et C. B. T., après avoir entretenu des rapports sexuels avec elles. Les examens de français et d'anglais de

décembre leur auraient été transmis à l'avance.

L'affaire a été ébruitée suite aux plaintes d'autres élèves, intrigués par les notes anormalement élevées de leurs camarades, dont le niveau scolaire habituel ne justifiait pas de telles performances. Des enquêtes internes menées par le corps enseignant auraient confirmé l'existence de relations inappropriées entre la direction et ces élèves.

Le directeur a été arrêté par la police le matin du 19 février 2026 à son lieu de travail.

#### ***Abus de pouvoir d'un enseignant en commune Karusi dans la province de Gitega***

En date du 17 février 2026, sur la colline Nyarutovu, zone Gitaramuka de la commune Karusi, à l'ECOFO Nyarutovu, lors de passation du test de réseau, un enseignant de la classe de 6<sup>ème</sup> du nom de Sylvestre Kanyeshamba a pris la fuite après un scandale qui s'est passé dans sa classe.

Selon des sources sur place, en date du 16 février 2026, dans l'après-midi, il a invité 20 élèves de sa classe et leur a demandé de l'aider à semer le haricot et ont exécuté. Vers 18 heures, il les a récompensés en leur montrant les réponses pour le test du lendemain. Lors de la matinée du mardi, le

surveillant a remarqué des cas de tricheries avec des aides mémoires détenus par plusieurs élèves dans une classe de 20 élèves. C'est après avoir attrapé 5 garçons, que les 15 autres restants sont sortis en courant. Voilà que le secret s'est dévoilé quand certains ont dit la vérité.

Comme il y a l'habitude de permuter les enseignants le jour du test, chaque enseignant ne surveille pas sa classe. L'enseignant en question a eu une information de ce qui se passe dans sa classe, c'est ainsi qu'il a disparu directement vers un endroit inconnu jusqu'à ce jour.

#### ***Manque de bancs pupitres des écoliers dans la zone de Makamba, dans la province de Gitega***

Une insuffisance de bancs pupitres se remarque dans certaines classes de l'Ecole Fondamentale Makamba située en zone Makamba de la commune Mwaro, c'est en province actuelle de Gitega. Ce problème de manque de bancs pupitres se remarque surtout de la 1<sup>ère</sup> année jusqu' en 5<sup>ème</sup> année à cette école. Dans ces classes, les écoliers suivent les cours, assis sur des planches posées sur des piquets plantés dans le sol.

Pour écrire dans leurs cahiers, ils les posent sur une autre planche se trouvant devant chaque groupe et qui est surélevée par rapport à la planche sur laquelle ils s'assoient.

A part que cette position est inconfortable pour les apprentissages, la prise de notes dans les cahiers posés sur la planche la plus haute n'est pas non plus aisée.

### **III.3. DROIT A LA SANTE**

#### ***Pénurie de médicaments et recrudescence inquiétante des cas de choléra dans la commune Nyanza, en province Burunga.***

L'hôpital de Busiga qui reçoit plus de patients par jour compte quatre infirmiers, un seul médecin au moment où au cours de l'année dernière cette structure de soins avait 21 infirmiers, deux médecins et le personnel d'appuis. Le médecin directeur a pris un

avion, il y a 3 semaines selon les employés de cet hôpital. Les patients et les employés visités par notre source en date du 20 février 2026 disent que si rien n'est fait les activités seront paralysées.

#### ***Maladie non encore identifié en commune Kirundo, province Butanyerera***

Dès la semaine du 16 au 22 février 2026, la commune Kirundo a connu une maladie non encore identifiée qui présente des symptômes semblables à ceux du COVID-19. Selon des témoins de la localité, les principaux symptômes sont : la température, la toux et la grippe. Ladite maladie affaiblit l'homme et contagieuse. Le taux d'absence en classe s'élève même à 60% et en date du 18 février 2026, quelques écoles n'ont pas ouvert leurs

portes car il se remarque une absence pléthorique. A titre d'exemple, l'école Bushaza de la zone Bushaza et l'ECOFO Kigina de la zone Kigina et commune Kirundo n'ont pas été ouvertes ce jour. Par suite du manque de médicaments dans les CDS publics, les patients en souffrent et les activités sont secouées dans tous les secteurs de la vie.



Uwo uri wese ubahirizwa

## IV. DROITS CATÉGORIELS

### IV. 1. DROIT À LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE LA VIOLENCE ET LA MALTRAITANCE

#### *Maltraitance infantile dans la localité de Kinyinya, commune Ntakangwa, province Bujumbura*

En date du 3 février 2026, dans la localité de Kinyinya, commune Ntakangwa, province Bujumbura, un enfant de six ans a été brûlé à la main droite par sa mère.

L'enfant, prénommé Liévin, vit seul avec sa mère, Francine. Selon les informations recueillies, cette dernière lui aurait brûlé la main avec des braises en guise de punition, l'accusant d'avoir dérobé de la viande dans la marmite.

Interrogée sur les faits, la mère nie toute intentionnalité et affirme que l'enfant est accidentellement tombé dans le feu. Cependant, des voisins contredisent cette version, confirmant qu'elle lui a volontairement infligé cette blessure.

Pris en charge médicalement, l'état de santé de l'enfant s'améliore progressivement.

### IV.2. INFANTICIDE

#### *Un fœtus de 5 à 6 mois avorté sur la colline Jenda, commune Bugendana, en province Gitega*

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 17 février 2026 indique qu'en date du 15 janvier 2026, vers 15 heures, une femme du nom de Francine Ininahazwe, âgée de 25 ans, de la sous colline Ntunda, colline Jenda, commune de Bugendana, province Gitega a été arrêtée, accusée de l'avortement d'un fœtus de 5 à 6 mois.

D'après des sources sur place, ce fœtus a été trouvé dans un trou sous les bananes non loin du domicile du présumée autrice, une veuve de deux enfants.

La présumée autrice est sous garde à vue pour des enquêtes approfondies.

#### *Un nouveau-né tué par sa mère à Mahonda, zone Mahonda, commune Gishubi, en province Gitega*

En date du 19 février 2026, la Ligue Iteka a reçu une information disant qu'en date du 4 janvier 2026 à 8 heures, une jeune femme nommée Ndayishimiye Jeanne, âgée de 21 ans, fille de Sinzumusi Gérard et Nahimana Goreth, domiciliée dans la zone d'Umutumba Mahonda, commune Gishubi, en province Gitega, est accusée d'avoir accouché puis tué son enfant nouveau-né qui est en bonne santé.

Selon la même information, elle a été arrêtée à l'hôpital où elle s'était rendue pour se faire

soigner après avoir commis le crime. Elle précise que l'auteur a été arrêté en compagnie de sa sœur, Ndayikeza Yvette, âgée de 17 ans, qui l'a aidé à commettre le crime. Elles se sont convenus de l'emmener et l'abandonner au village de Ntunda, dans la forêt de Gicumbi en date du 27 décembre 2025 mais le corps de l'enfant n'a pas été retrouvé. Un dossier judiciaire de ces deux jeunes filles a été ouvert.



## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande aux autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

### ***Au Gouvernement du Burundi :***

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
3. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
4. Garantir que les interrogatoires menés par le SNR respectent les standards internationaux, en interdisant formellement les interrogatoires nocturnes et les aveux sous contrainte.
5. Renforcer la surveillance aux frontières pour empêcher l'exportation illégale des intrants agricoles subventionnés par l'État.
6. Améliorer l'accès à l'eau et aux soins (prévention du choléra) pour les réfugiés du Sud-Kivu et cesser toute instrumentalisation politique de leur présence.

### ***Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi:***

1. De soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.